

DEMANDE DE LOCATION 2026

Je soussigné
Domicilié :
Responsable de l'association : sollicite la location des locaux et/ou ustensiles désignés ci-dessous, pour le et m'engage à me conformer aux règlements intérieurs dont j'ai pris connaissance et à m'en acquitter.

LOCATION DE LA SALLE DES FETES CUISINE COMPRISE

- Chauffage :	60.00 € x = €
- Manifestations à but lucrative ou commercial (Loto..) Commune:	400.00 € x = €
- Manifestations à but lucrative ou commercial (Loto..) Hors Commune:	450.00 € x = €
- Réunions (Assemblées générales ...) : (Flûtes comprises)	150.00 € x = €
- Particuliers de la commune : Apéritif : (Flûtes comprises)	90.00 € x = €
- Particuliers hors commune : Apéritif : (Flûtes comprises)	100.00 € x = €
- Association de la Commune (<u>Gratuité 1 fois l'an</u>) et au-delà	100.00 € x = €
- Couvert complet (Nouvelle vaisselle)	2.00 € x = €
- <u>Particuliers Commune (**)</u>	

Week-End 300.00 € x = €

Hors Commune(**)

Week-End 400.00 € x = €

**** (avec 100 couverts) 2.00 € par couvert au-delà de 100 couverts**

Prêt de Matériel :

■ Petit banc	1,50 € x = €
■ Banc	2.00 € x = €
■ Anciennes chaises	0.20 € x = €
■ Petite table (avec 2 tréteaux)	2.00 € x = €
■ Grande table (avec 3 tréteaux)	3.00 € x = €
■ Tréteaux seuls sont au tarif de la table	 € x = €
■ Couvert complet (Ancienne vaisselle)	1.00 € x = €
	TOTAL = €

Les ustensiles de cuisine seront mis à disposition à la demande

❖ Une caution de **100 €** devra être versée lors du retrait du matériel des pénalités (**10€ / jour**) pourront être appliquées si le matériel n'est pas rendu en temps voulu.

❖ Un état du matériel sera effectué au retrait et au retour du matériel

❖ Le matériel devra être retiré le vendredi avant 11h30 et restitué le lundi matin. En cas d'impossibilité de retrait ou de restitution la Mairie devra être prévenue deux jours à l'avance.

Pour toutes les locations, quel qu'en soit le montant, obligation de déposer un chèque de caution de 600,00 euros en plus du montant de la location. La location n'est effective qu'après dépôt de la caution, du règlement, d'une pièce d'identité du demandeur ainsi que d'une attestation de responsabilité civile indiquant les coordonnées du loueur et la date de location. Les dédits seront facturés du prix de la location s'ils sont effectués au moins 15 jours avant la date d'utilisation, en totalité si le délai est inférieur à 15 jours.

Compte tenu de l'état dans lequel certaines associations ou particuliers ont rendu la salle, l'heure de ménage sera facturée 40.00 €.

Je déclare avoir souscrit une assurance couvrant tous les dommages corporels et matériels susceptibles de se produire à l'occasion de cette manifestation.

Je m'engage à laisser les locaux, y compris les toilettes et le matériel en bon état et à observer toutes les prescriptions légales et réglementaires en matière de police de la salle.

« Lu et approuvé »

Signature

Le Maire